

## Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

### Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 mai, s'est réuni à 18 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de LEDESERT Philippe, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2023

Présents : BERNARD Yan ; GLEIZE Christian ; LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; LIABEUF Frédéric, LODS Jean-Denis ; PADILLA Pascale

Absent(e)s excusé(e)s : MATHIEU Cécile (pouvoir à LEDESERT Philippe), CARTRON Sébastien (pouvoir à LALLEMENT Aurore), MARGIELA Stéphanie (pouvoir à GLEIZE Christian)

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votant : 10

Le Maire, ouvre la séance à 18h05. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Pascale est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023**

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de procès-verbal joint à la convocation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur BERNARD Yan à 18h08.

#### **2. Approbation du rapport d'activité du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme pour l'année 2022**

Le Maire reprend les éléments essentiels du rapport d'activité qui a été mis à disposition des conseillers. En réponse à des questions posées par des conseillers, Yan Bernard qui a été délégué de la commune lors du précédent mandat explique que la cotisation appelée sert essentiellement à rembourser des emprunts pour financer l'installation de relais. Cette cotisation en baisse de 10 centimes par rapport à 2022 est fixée à 1.90 euros par habitant. Le conseil prend acte de la communication de ce rapport à l'unanimité.

#### **3. Tarif de mise à disposition des bancs et tables de la commune**

Le Maire rappelle que certains usages sont propriétaires : marchés des producteurs, fêtes du village...

Le conseil municipal approuve le fait que ces équipements soient mis à disposition gratuitement aux associations organisatrices de ces événements car elles contribuent ainsi à la vie sociale et culturelle du village.

Concernant les demandes de particuliers habitants la commune, l'usage ces dernières années était une mise à disposition gratuite. Le conseil souhaite continuer cette pratique. Toutefois une caution sera demandée de la valeur de remplacement d'un ensemble tables + 2 bancs soit 300 euros.

S'agissant des demandes émanant d'entreprises de la commune, il n'y en a pas eu jusqu'à aujourd'hui. La demande qui nous est faite aujourd'hui (Laurent Carré : crêperie Pilles Poêle) s'inscrit dans une démarche de création d'entreprise. Le conseil considère que la mise à disposition, pour encourager ce lancement d'activité, peut être faite à titre gratuit (avec caution). Une délibération sera prise ultérieurement si ce type de demande se renouvelle.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de prêt aux personnes ou organisations extérieures à la commune exception faite des associations soutenues par la commune.

Unanimité

#### **4. Désignation d'un référent déontologue**

Le Maire rappelle l'évolution de la législation dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de l'Elu local qui rend obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> juin, la désignation d'un référent déontologue. Il présente la proposition de mutualisation du CDG 26. A la question posée par plusieurs conseillers sur son utilité, le maire rappelle la séance du 26 novembre dernier où la question d'un possible conflit d'intérêt avait été soulevée : le déontologue aurait pu nous aider à trancher cette question.

Plusieurs conseillers demandent si on peut trouver quelqu'un par nous-même. Nous tombons d'accord sur le fait que cela ne peut pas être quelqu'un du village du fait de son petit nombre d'habitants. Il faut de plus quelqu'un de compétent et d'impartial.

La proposition du CDG 26 est donc retenue.

Unanimité

#### **5. Subventions aux associations**

Le Maire rappelle le montant inscrit au budget = 7 500 euros. Il rappelle les engagements :

AASHN : 605 euros

PSMS : 4 840 euros

Déjà acté : Comité des fêtes = 700 euros

Le reste est ventilé ainsi :

- Aventic : 400 euros

- Ecole de musique : 150 euros

- Prévention routière : 50 euros

- Amitié et présence : 100 euros

- Planning familial : 300 euros

- Resto du cœur : 300 euros

Unanimité

Le maire rappelle les subventions en nature versées aux associations du village.

L'association CyrkNop qui organise un festival de cirque tous les 2 ans décale l'édition de 2023 en 2024. Elle déposera une demande en temps et en heure.

## **6. Mise à jour du schéma directeur d'eau potable communal – Approbation du chiffrage estimatif et du plan de financement des études**

Le Maire rappelle que comme indiquée dans la note diffusée aux conseillers en amont de la séance d'aujourd'hui cette délibération est la 4<sup>ème</sup> sur ce sujet. Il y a eu avec quelques élus (Pascale Padilla, Christian Gleize et Laure de Matharel) plusieurs réunions avec l'ingénieur du Département pour arrêter le contenu de l'étude souhaitée. Il s'agit d'une mise à jour du schéma directeur d'eau potable de 2012 avec un focus particulier sur les parties du réseau qui n'ont pas été rénovées en 2015 et l'établissement d'outils de suivi. Christian Gleize intervient pour souligner l'évolution de ce cahier des charges, notamment lors de la visite terrain organisée avec l'ingénieur. Après ces précisions, la nécessité de cette mise à jour faisant consensus, le maire la soumet au vote.

Adoptée à l'unanimité

Des conseillers demandent pourquoi Laure de Matharel a démissionné. Le Maire renvoie au mail qu'elle a adressé le 27 mai à l'ensemble des membres du conseil où elle manifestait son désaccord à propos de la question de l'eau et notamment du transfert de compétences. Le Maire précise que Laure de Matharel a été conviée et a participé à plusieurs réunions (avec l'ingénieur du Département, à la réunion du 30 mars organisée par l'AMF 26). De plus, il a communiqué à l'ensemble des conseillers dès réception, le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la CCBDP sur cette question du transfert de compétence où la position de la CCBDP et des maires est clairement exposée. Il a accusé réception à Laure de Matharel de sa démission et l'a transmise à la sous-préfecture.

## **7. Etudes préalables au transfert des compétences Eau et Assainissement**

Le Maire rappelle les enjeux et le contenu de cette délibération et fait référence au compte rendu du comité de pilotage de la CCBDP qui s'est tenu le 27 avril et qu'il a transmis aux conseillers dès réception le 26 mai dernier. Il en cite des extraits notamment :

- « A ce stade, il est précisé que l'objectif de l'étude préalable de transfert est d'assurer au mieux la continuité de service avec un minimum de perturbations par rapport aux modalités de gestion existantes : le TOUT en délégation de service public n'étant pas le souhait des élus ».

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières indique explicitement que « d'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision aux élus du territoire. En particulier fournir aux décideurs une analyse du territoire aussi exhaustive que possible, afin qu'ils soient en mesure de retenir une stratégie de transfert adaptée aux besoins du territoire de la CCBDP » et que « les différents scénarios étudiés devront permettre à terme de proposer des solutions permettant de respecter les particularismes locaux et de répondre aux préoccupations de toutes les communes »

- Que ces scénarios sont au nombre de 3:

- Un scénario mixte en régie et syndicat pérenne, en délégation aux communes/syndicats, avec maintien des délégations de service public existantes.
- Un scénario mixte tout en régie et syndicat pérenne, avec maintien des délégations de service public existantes.
- Un scénario mixte tout en régie et syndicat pérenne

- Qu'enfin lors de la réunion du COPIL plusieurs participants ont indiqué que « le débat sur l'organisation du transfert et celui de la contestation de la loi sont deux combats distincts l'un de l'autre. Les élus ont une responsabilité collective afin d'assurer une continuité de service au 1er janvier 2026 telle que la réglementation en vigueur aujourd'hui le demande. Sans anticipation, les élus du territoire prennent un risque. La transmission des données est nécessaire pour pouvoir étudier au plus

juste les modalités du transfert. La transmission de données n'est en aucun pas préjudiciable aux actions que les élus pourraient mener en parallèle au niveau national contre la réglementation. Ils confirment leur engagement et souhaitent transmettre, en toute transparence, les données nécessaires au prestataire missionné par la CCBDP ».

Un débat a lieu où chacun expose sa position :

Sur le principe du transfert de compétence, Jean-Denis Lods et Aurore Lallement sont contre (perte d'une souveraineté). Yan BERNARD est pour (nécessité de s'unir pour mieux répondre aux enjeux). Les autres conseillers sont contre le fait que ce transfert revête un caractère obligatoire même si la loi a déjà évoluée et prévoit une subdélégation qui est la position privilégiée par la CCBDP.

Sur l'objet de la délibération proprement dite, à savoir donner son accord pour participer à l'étude préalable, Jean-Denis LODS manifeste clairement son désaccord, Aurore hésite, les autres conseillers présents étant pour.

Le Maire rappelle que la taille de la CCBDP (67 communes répartie sur un vaste territoire) et les particularités de chaque village rend peu probable une gestion centralisée. Il précise aussi qu'une délégation de service public généralisée ne fait pas partie des scénarios envisagés.

Le Maire soumet la délibération au vote :

- Contre : 1 (Jean-Denis Lods)
- Abstention : 3 (Aurore Lallement, Sébastien Cartron, Frédéric Liabeuf)
- Pour : 6

Juste après le vote, Aurore Lallement se ravise et demande de changer son vote. Le Maire accepte. Résultats retenus :

- Contre : 3 (Jean-Denis Lods, Aurore Lallement, Sébastien Cartron)
- Abstention : 1 (Frédéric Liabeuf)
- Pour : 6

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h30.

Le Maire, Philippe LEDESERT

La Secrétaire de séance, Pascale PADILLA,

